

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FAYENCE**

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DCM/2019-04-040

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 26**

**Conseillers présents : 17
Conseillers absents : 9
Conseillers votants : 23
Procurations : 6**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
LE HUIT AVRIL
A DIX-NEUF HEURES**

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 2 avril 2019 en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-LUC FABRE, MAIRE

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc FABRE, Monique CHRISTINE, Bernard HENRY, Josette SAGNARD, Christine CANALES, Ophélie MONTEJANO, Jean-Yves DAVRIL, Danielle ADER, Michèle PERRET, Charles MARMET, Albert MAMAN, Brigitte TEULIERE, Marc BRUN, Martine BERGERET, Pascal FONTENEAU, Nathaly FORTOUL, Sylvie VILLAFANE.

ABSENTS EXCUSES : Philippe FENOCCHIO, Michel LEGUERE, Régis BONINO, Corinne VERLAGUET, Laurence DUVAL, Irène GEAY.

ABSENTS : Ange SELLERON DU COURTILLET, Stéphane EGEE, Dominique BARAS.

PROCURATIONS : Philippe FENOCCHIO procuration à Josette SAGNARD, Michel LEGUERE procuration à Pascal FONTENEAU, Régis BONINO procuration à Bernard HENRY, Corinne VERLAGUET procuration à Brigitte TEULIERE, Laurence DUVAL procuration à Monique CHRISTINE, Irène GEAY procuration à Jean-Yves DAVRIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ophélie MONTEJANO

9. TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES 2019

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires en date du 04 mars 2019 et conformément à l'avis de la commission des finances consultée, Madame Ophélie MONTEJANO, Maire-Adjoint, propose de ne pas majorer le prix de l'assainissement. Elle rappelle que le tarif 2018 avait été augmenté de 2% tant pour la partie fixe que pour la partie liée à la consommation.

D'autre part, elle rappelle que par délibération en date du 30/10/2017, il a été décidé de supprimer la dégressivité du tarif assainissement ETE à partir de 100 m3 considérant la mise en place du système du « compteur vert ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, **A L'UNANIMITE**

♦ **ADOpte** la tarification de l'assainissement suivant le tableau ci-dessous :

(L'augmentation ou la diminution des taxes en cours d'année le cas échéant ne relevant pas de l'autorité municipale)

Sans augmentation : A compter du relevé de MAI 2019

ASSAINISSEMENT	Partie fixe	Tranches	Tarif hiver (du 1er octobre au 31 mai)	Tarif été (du 1er juin au 30 sept)	Modernisation des réseaux de collecte	TVA
ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE*	29.498 € /an soit 2.458€/mois (=)	Tranche unique	0,967€/M3 (=)	1,036€/M3 (=)	0,15 €/M3 (-0.005€)	non
ABONNE AGRICOLE AVEC 1 COMPTEUR (domestique+agricole)	29.498 € /an soit 2.458€/mois (=)	0 à 50 M3	0,967€/M3 (=)	1,036 €/M3 (=)	0,15 €/M3 (-0.005€)	non

* Pour l'assainissement NON domestique, les tarifs hiver et été calculés sur les consommations de l'assainissement domestique sont majorés d'un coefficient de pollution (se reporter à l'article 41 du règlement du service public d'assainissement collectif en vigueur).

*Fait et délibéré à Fayence, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Jean-Luc FABRE

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune de Fayence et d'un affichage aux portes de la mairie.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique - Télérecours Citoyen – accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.